

Réunion du 24 avril 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procuration(s) :

Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BITZ, Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Philippe MEYER

**N° CD/2015/50 - - Enseignement secondaire 312
Enseignement élémentaire
Propositions financières Budget Primitif 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2015
- décide la mise en œuvre en 2015 des études et travaux énoncés dans le rapport et prévus au budget primitif 2015
- approuve les dispositions des axes 312 et 313 (enseignement secondaire et enseignement élémentaire)
- approuve le versement du deuxième tiers des dotations de fonctionnement 2015 des collèges publics (annexe 1)
- décide d'attribuer 248 745 € aux 90 collèges publics pour couvrir les frais de fonctionnement de l'Espace Numérique de Travail en Alsace (ENTEA) dont 1 203 € aux 15 collèges publics pilotes et 3 076 € aux 75 autres collèges publics, répartis selon le tableau joint en annexe 2,
- décide la poursuite pour 2015 des prestations de formation, de sensibilisation et d'accompagnement d'agents techniques des collèges, dans le cadre du partenariat entre le Laboratoire départemental d'analyses du Bas-Rhin et la Direction des collèges du Département.

La liste des collèges proposés est la suivante :

Collège Fustel de Coulanges à Strasbourg
Collège de Gerstheim
Collège d'Erstein
Collège de Vendenheim

Collège Esplanade à Strasbourg
Collège de Bouxwiller
Collège de La Broque
Collège de Barr
Collège de Marckolsheim
Collège de Villé
Collège de Woerth
Collège de Geispolsheim.

- approuve le deuxième tiers sur le forfait externat part fonctionnement matériel d'un montant de 677 103,46 € et sur le forfait externat part personnel d'un montant de 623 509,44 € (annexes 3 et 4).

Le Conseil Départemental rappelle que conformément à sa délibération n°CG/2011/9 du 31 mars 2011, la commission permanente a délégation pour attribuer les subventions et approuver les conventions à intervenir dans les axes 312 (enseignement secondaire) et 313 (enseignement élémentaire).

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à la majorité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150424-lmc192370-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 30/04/15